



FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPALSEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 15
OCTOBRE 2025

OBJET : Attribution d'aides financières dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération façades
Délibération n° 2025-064

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI QUINZE OCTOBRE A DIX NEUF HEURES, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 9 octobre 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Chrystelle BARON, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, EVELYNE PISSOAT, Jean-Pierre CAUDY, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Alexandre MARTIN.

PROCURATIONS : MME Corinne LAFFITTAU à M. Claude POMIES, Mme ISABELLE MECHIN à M. Philippe PELLARINI, M. Didier MARTIN à M. Thierry BOURREC, M. CEDRIC BOUET à MME MARIE ASSIBAT, M. Jean-Pierre TRABESSE à M. Jérémy MARTI.

EXCUSEES : Mme Sandrine SATABIN, Mme Danielle BARRAUD, Mme Sonia DUBOSC.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude POMIES.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 21

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 5

Conseillers Municipaux excusés : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-048 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023 autorisant M. le Maire à signer la convention-cadre relevant du dispositif « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), ainsi que les périmètres opérationnels et le programme d'actions, à conclure entre la préfecture des Landes, la préfecture du Gers, le conseil Départemental des Landes, le conseil Départemental du Gers, la commune d'Aire sur l'Adour, la commune de Barcelonne du Gers et la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,

Vu la délibération n°2024-087 du conseil Municipal relative à la mise en place d'une opération d'aide aux propriétaires privés pour la rénovation des façades en centre-ville selon un périmètre défini ainsi que l'adoption du règlement d'attribution de l'aide municipale pour cette opération façades,

Vu l'avis de la commission « Façades » en date du 13 octobre 2025,

Vu le budget de la commune,

Vu le rapport présenté par M. Barraillh Lafargue,



M. Barraillh Lafargue rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération façades et sur la base des dossiers préparés et validés par la commission « façades », il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter l'attribution d'aides financières auxdits propriétaires.

Après en avoir délibéré et par 25 voix pour et 1 abstention (*M. Philippe PELLARINI*), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'attribuer l'aide financières au profit des propriétaires suivants :

- la SCI Clemenceau représenté par M. Bernard Ducoussou pour des travaux de rénovation afférents à la façade d'un immeuble lui appartenant situé 27 rue Gambetta à Aire sur l'Adour et ce, pour un montant total de travaux estimé à 1.462,63 euros TTC. Il pourrait ainsi être accordé, pour ce dossier, une subvention municipale à hauteur de 438,79 euros.
- Mme Amélie Pellarini pour des travaux de rénovation afférents à la façade d'un immeuble lui appartenant situé 16 rue Maubec à Aire sur l'Adour et ce, pour un montant total de travaux estimé à 3.510,93 euros TTC. Il pourrait ainsi être accordé, pour ce dossier, une subvention municipale à hauteur de 1.053,28 euros.
- M. Jean Bousquet pour des travaux de rénovation afférents à la façade d'un immeuble lui appartenant situé 8 avenue de Verdun à Aire sur l'Adour et ce, pour un montant total de travaux estimé à 3.022,90 euros TTC. Il pourrait ainsi être accordé, pour ce dossier, une subvention municipale à hauteur de 906,87 euros.
- la SAS Le Gambetta's représenté par M. Cyril Sarrade pour des travaux de rénovation afférents à la façade d'un immeuble lui appartenant situé 43 rue Gambetta à Aire sur l'Adour et ce, pour un montant total de travaux estimé à 7.680,00 euros TTC. Il pourrait ainsi être accordé, pour ce dossier, une subvention municipale à hauteur de 2.304,00 euros.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction compétente peut également être saisie au moyen de l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 16 octobre 2025

Le Maire,

Xavier LAGRAVE





Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-